

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/490/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande du 9 juillet 2026 du Bar de l'Hôtel de Ville d'installer une terrasse place Guillaume le Conquérant, côté fontaine, les 9-10 et 11 juillet 2026.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : Le Jeudi 9 juillet 2026 de 16h00 à 20h00, Le Vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h30 et le Samedi 11 juillet 2026 de 13h00 à 20h30

Le Bar de l'Hôtel de Ville est autorisé à installer une terrasse Place Guillaume Le Conquérant devant la fontaine.

Article 2 : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le neuf juillet deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE

Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

